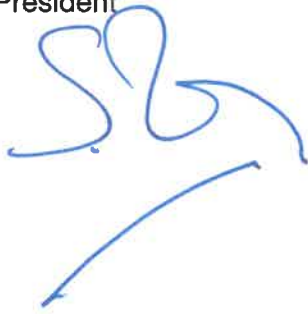


Copie certifiée conforme
M. Stéphane MONCEAUX
Président



DEMATHIEU BARD HOLDING 4

Société par actions simplifiée
Au capital de 86 970 973 €
Siège social : 17, rue Venizélos
57950 MONTIGNY-LES-METZ

RCS METZ 833 977 325

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le vingt-cinq juin,
A neuf heures trente.

Les associés de la société DEMATHIEU BARD HOLDING 4, société par actions simplifiée au capital de 86 970 973 euros, dont le siège social est sis 17 rue Venizélos 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS METZ 833 977 325 (ci-après dénommée la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 60 064 773 actions sur les 60 064 773 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est présidée par M. René SIMON en sa qualité de Président de la Société et Président du Directoire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions composant le capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance avec effet au 26 septembre 2024,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

NEUVIEME RESOLUTION

*Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance avec effet
au 26 septembre 2024*

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, avec effet au 26 septembre 2024, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se prononcer, au cours de l'année 2027, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 :

M. Philippe JUNG
Né le 25 juin 1955 à NANCY (54)
De nationalité française,
Demeurant 9 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 92100 BOULOGNE-
BILLANCOURT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.
